



DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE  
DE SOMME-VESLE

51460

\*

Tél. / Fax : 03.26.66.67.60

\*

Email :

[commune.sommevesle@wanadoo.fr](mailto:commune.sommevesle@wanadoo.fr)

**COMPTE-RENDU**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**26 MARS 2019**

Convocations: 19/03/2019  
Présents : Tous les conseillers  
Secrétaire de séance : M. Julien CLOWEZ

Lecture est faite du dernier compte-rendu du conseil municipal, qui est approuvé. Est rajoutée à l'ordre du jour, la durée de l'amortissement de l'achat des candélabres

➤ **Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif :**

Après présentation des chiffres, le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018 sont adoptés à l'unanimité des présents, le maire étant sorti pour le vote de ce dernier.

➤ **Affectation du résultat et vote du budget primitif 2019 :**

Le conseil vote également l'affectation des résultats 2018 et le budget primitif 2019 à l'unanimité.

➤ **Vote des taux des impôts locaux et des subventions :**

Le conseil a choisi de ne pas augmenter les taux des impôts et de les maintenir comme suit :

	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	293 200	10.30	30 200
Foncier bâti	171 600	9.89	16 971
Foncier non bâti	132 900	5.20	6 971
CFE	12 200	7.68	937
		<b>TOTAL</b>	<b>5 019 €</b>

Le conseil municipal vote les subventions suivantes dans le cadre du budget primitif 2019 :

Association chalonnaise de protection des animaux	100
Association sportive ESTAN	80
Basket Courtisols	90
La truite	50
La Bertaube	160
AGM les Charmilles	130
Le souvenir français	50
EMIM (école de musique)	20
Iris Girod	200
Association départementale des anciens maires et adjoints de la Marne	50
Association prévention routière Marne	50
Argonne football club	10
Ecole Sainte Marie	110
<b>TOTAL</b>	<b>1 100</b>

➤ **REGLEMENT DE LA SALLE COMMUNALE**

La proposition des nouveaux tarifs concernant le tarif des jours fériés et celui des ordures ménagères est adoptée.

Un nouveau règlement a également été mis en place.

➤ **SIEM**

Le devis du SIEM concernant le remplacement des lampes fluo-ballons par des LEDS d'un montant de 17 658 € est approuvé. L'amortissement sera de 10 ans.

De plus l'amortissement concernant le remplacement des candélabres dans le cadre de l'effacement de réseau sera de 10 ans.

➤ **PROTECTION INCENDIE**

Le devis de la société ISOGARD concernant le remplacement des blocs sécurité et de l'alarme dans la salle communale est accepté à hauteur de 594 €.

➤ **ANNULATION DELIBERATION n°2019-01-003**

A la demande de la Direction Départementale des Territoires, le conseil décide d'annuler la délibération concernant un projet de droit de préemption urbain. En effet c'est à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole de prendre cette délibération car elle est compétente en matière d'urbanisme.

➤ **FOOD TRUCK**

Le conseil a décidé d'accepter la venue d'un food truck de burger frites les jeudis soirs.

Le conseil a décidé d'accepter également la venue d'un camion pizza les vendredis soirs.

Après les dernières questions diverses, la séance du conseil est levée à 23 heures 20 minutes.

Jean-Claude MANDIN

Maire de Somme-Vesle